Cfdt: RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Bulletin trimestriel 52
de l'Union territoriale des retraités CFDT
de Saône et Loire
Novembre 2026



7 rue de la Fontaine - Maison des Associations - 3ème étage
71300 Montceau les Mines
utr.cfdt.71@orange.fr
Site Internet de l'UTR CFDT 71 : www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire
ISSN N°2259-6313

LE RETRAITÉ DE SAÔNE ET LOIRE

Edito

Trois pôles principaux dans ce bulletin, qui montrent une CFDT Retraités de Saône et Loire ouverte aux sujets de la société : - solidaire de notre jeunesse - inquiète de la tournure financière de la France et des discours fallacieux qui l'accompagnent - volontaire dans le combat pour une juste reconnaissance de la mission d'aidants.

Les manifestations de l'automne des lycéens montrent leur mal vivre dans leur quotidien où, au manque de profs, s'ajoutent des conditions matérielles dégradées et « parcoursup » l'outil stressant et bien peu équitable. Mais bien au-delà du « quotidien », ce que veut exprimer notre jeunesse - nos petits-enfants - **c'est l'angoisse devant un monde illisible, imprévisible, inégalitaire !**

Face à cette angoisse tellement compréhensible, les réponses furent les gaz lacrymogènes, les discours insipides de politiciens et technocrates suffisants et donneurs de leçons !

En cette **période économique très difficile, les débats sur le budget montrent combien nos dirigeants sont empêtrés dans leurs dogmes et dans l'échec** de leur politique exclusive dite « de l'offre » au profit des entreprises, disent-ils, mais surtout au profit des détenteurs du capital, et aux dépends de la rémunération du travail ! Pour eux, **tout ce qui touche au travail, qu'il s'agisse de la période d'activité ou de retraite, devient une charge et toute charge doit être combattue !** Au moment où l'inflation fait des ravages (à fin septembre 2026, sur 12 mois : Indice général des prix = +3,1% (+3,4% en octobre) ; Gaz = +19,9% ; Dépenses d'utilisation véhicule = +15,2% ; Gas-Oil = +44,1% ; Essence = +25,7%, ...) ils n'ont qu'une idée : casser le thermomètre en désindexant les retraites ! **L'abattement de 10%,** rappelons-le, maintenu chez les retraités pour compenser la chute de revenu lors du passage à la retraite, communément chiffrée à environ 40%, devient un slogan facile pour nos parlementaires, ceux-là mêmes qui bénéficient de cet abattement alors que leurs frais de fonctionnement sont pris en charge par une dotation mensuelle (DFP) de 7.238€ ! Ce faisant, ils répondent aux suggestions des journalistes qui, eux, disposent d'un abattement forfaitaire de 7.650€ et non du standard maxi par foyer fiscal de 4.439€ en 2026 !!

Enfin, un article important s'attache à identifier et définir les termes qui font le socle de **la mission d'aidants** dont le syndicat CFDT des retraités de Saône et Loire a décidé de faire un axe de travail prioritaire dans les mois à venir, tant cette mission est vitale, sans attendre les difficultés personnelles, car bien **souvent avant d'être « Aidé » on est déjà « Aidants » !**

Engagés au sein de la CFDT qui a longtemps structuré, organisé nos combats et produit de beaux résultats pour l'avancée collective, restons déterminés, solidaires et lucides !

Ne laissons jamais ceux qui ont conduit notre pays dans l'état actuel, par dogmatisme ou incompétence, détruire notre solidarité entre actifs et retraités, instaurer une rupture entre nous et notre jeunesse - nos petits-enfants !

Le combat à mener n'est pas entre nous !



Paul Marconot

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Solidarité Retraités / Jeunesse

Pages 3 à 7 : Automne budgétaire, de quoi parle-t-on ?

Pages 8 et 9 : Culture/Loisirs

Page 10 : Hommages à nos camarades disparus

Pages 11 et 12 : L'année de l'Aidant

Page 12 : Infos

Opération mise à jour de notre cotisation

Après quatre semaines d'activité de l'action « Mise à Jour de nos cotisations », 40% d'entre nous ont déjà répondu. C'est un « beau score » !

Vous n'avez pas répondu ? Vous pouvez encore le faire.

****

Du changement dans les responsabilités CFDT sur Chalon et en région.

- **Thomas RAILLARD**

a été élu Secrétaire Général de l'Union Interpro Régionale (URI),

- **Géraldine BELLEGY**

le remplace à l'animation de l'UTI Chalon.

Bon vent à eux deux !



La mobilisation des lycéens cet automne témoigne d'un malaise profond dans notre jeunesse. Ce mouvement, qui revendique de meilleures conditions d'enseignement et rejette le dispositif de Parcoursup, nous questionne : quelle place dans notre société pour les nouvelles générations ? Et cela nous interroge en tant que retraités sur le sort qui est fait à nos petits-enfants et à l'avenir qu'on leur réserve.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, en ne cherchant que des réponses de court terme, en ne posant que la question des efforts et des économies, en négligeant le dialogue social, on stigmatise et on divise. Les retraités sont malheureusement en première ligne de cette stigmatisation.

Et si au contraire on parlait solidarité !

On peut tous témoigner de la solidarité intergénérationnelle qui se pratique au quotidien dans les familles ou dans le monde associatif.

Le débat qu'alimente le mouvement lycéen nous montre que l'école, la formation et tous les piliers de notre modèle social : la retraite par répartition, le service public de santé, ... ne devraient jamais être sacrifiés sur l'autel des économies. En oubliant la solidarité et en répondant prioritairement aux revendications catégorielles, on divise et on désespère. Pire, par des coups de rabots indifférenciés, on fragilise tout l'appareil social qui protège et soutient les plus vulnérables. Le cas de la jeunesse est exemplaire.

Et quand on parle jeunesse, il y a une association de service public mal connue qui accompagne tous les jeunes sortis du système scolaire et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. La plupart des jeunes de 16 à 25 ans les connaissent, ce sont les Missions Locales. Il y en a 440 au niveau national et 6 en Saône et Loire. Elles ont été imaginées il y a 44 ans sur un modèle associatif très original, émergence de la décentralisation naissante dans les années 80. L'Etat met des moyens à destination des jeunes sortis du système scolaire. Pour les mettre en œuvre, il fait confiance aux élus locaux qui connaissent les jeunes et les besoins de leur territoire. Ce modèle hybride, associations financées et contrôlées par l'Etat mais associations autonomes et très agiles car portées et cofinancées par les collectivités locales, est un excellent exemple d'une décentralisation réussie où l'on fait confiance aux acteurs locaux. Et ce modèle repose sur quelques grands principes de solidarité. L'accueil y est inconditionnel pour tout jeune en fin de parcours de formation ou en rupture scolaire et en difficulté d'insertion. L'accompagnement y est global, abordant toutes les difficultés qu'un jeune peut rencontrer pour le guider vers l'autonomie et l'emploi : la mobilité, la santé, la pauvreté, le logement, la perte de repères, ...

Le malaise de la jeunesse aujourd'hui se traduit par une plus grande précarité, un taux de chômage qui reste élevé et beaucoup d'emplois précaires, une relation au travail différente avec une recherche de sens, une inquiétude et un mal être quant à l'avenir avec crises et défis qui s'accumulent, une santé mentale fragilisée. Le besoin d'accompagnement et de soutien s'impose d'autant plus dans ce contexte dégradé depuis la crise du Covid. Mais, après avoir été bien financées dans le cadre du plan « Un jeune, une solution », les moyens se réduisent drastiquement puisque les Missions Locales, avec ce que prévoit le nouveau Projet de loi de Finances 2027, auront perdu 20% de leurs moyens en 3 ans. Au vu de la crise de société qui s'exprime par les manifestations et malheureusement aussi par les violences urbaines, il serait préférable de faire confiance aux acteurs reconnus de l'accompagnement et de l'insertion pour redonner espoir à cette jeunesse et construire une société plus apaisée.

Les retraités CFDT, grands-parents ou non, dont la vie a été et continue à être rythmée par la solidarité, sont soucieux de la situation de notre jeunesse. Ne laissons pas nos dirigeants et leurs financiers, créer avec leurs slogans réducteurs, un fossé irrécupérable entre les générations. Que notre jeunesse sache que dans sa quête d'espoir d'une vie meilleure, d'épanouissement, nous serons toujours à ses côtés.

Ne renonçons jamais à ce travail de solidarité et aux moyens qu'il demande pour préserver le vivre ensemble et l'avenir de nos jeunes.



Jean-Paul Drapier

Un automne budgétaire bien « brumeux » pour les retraités !

L'automne est une période parlementaire chargée du fait du vote des budgets (Etat et Sécurité Sociale).

L'automne parlementaire 2026 est encore plus tendu qu'à l'habitude car plusieurs facteurs viennent compliquer les prises de décisions : l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, la succession de deux gouvernements (Barnier et Bayrou) qui ont chuté sur la question budgétaire et santé économique, et d'un troisième qui n'arrive pas à tenir les engagements du budget 2026 (réduction de 20 Milliards des dépenses, déficit contenu à 5,1% du PIB) et se voit parti dans une course aux économies (54 Md€) en 2027, tout en restant toujours aussi doctrinaire et libéral quant à la préservation de ceux qui ont beaucoup, voire trop !

Ces économies, pour la première fois, se feront par une attaque en règle des retraités et des ressources dont ils disposent, le tout accompagné d'un discours culpabilisateur à l'endroit des retraités, qui tend à créer un vrai fossé d'incompréhension entre les générations retraités / notre Jeunesse-petits-enfants, et retraités / salariés.

Lors du congrès de l'Union Régionale Interprofessionnelle Bourgogne-Franche Comté en janvier 2026, l'UTR71 était intervenue pour alerter le congrès sur les risques d'attaque du statut et des conditions de vie des retraités en ces termes (cf. Bulletin N°50, pages 2 à 4, de mars 2026) :

> *« **Troisième champ : le combat** qui vient pour gagner et **garder sa retraite.***
>
> *La CFDT se doit d'être forte dans sa représentation des retraités car les nuages s'amoncellent, qui annoncent non plus seulement des batailles pour **maintenir un droit d'accès digne à la retraite**, (cf. les manifs de 2023, combat des salariés où les retraités ont montré leur forte solidarité), mais des combats pour **conserver une retraite digne**.*
>
> ***Très bientôt, on ne se contentera plus de réduire les conditions d'accès, ce sont les acquis qu'on cherchera à réduire ! »***

Nous y sommes !

Devant les excès de certains politiques et technocrates de tous poils qui pérorent à la télévision en stigmatisant les retraités, le Conseil syndical a choisi de mettre à votre disposition, un maximum d'informations relatives aux dépenses publiques, au poids et à l'évolution des retraites dans le système national en vous fournissant ainsi la possibilité de vous faire votre propre point de vue.

De la croissance avec son fameux « P.I.B. » jusqu'à l'évolution du pouvoir d'achat des retraites ces dix dernières années, en passant par les taux d'intérêts, nous avons essayé de synthétiser un maximum d'informations. Certes, il en manque, mais ce n'est pas cinq pages qu'il eût fallu y réserver, et le bulletin n'en contient que 12 !

➔ Un petit rappel des textes constitutionnels qui régissent le travail du Parlement dans le vote des budgets Projet de Loi de Finances (PLF) et Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS).

> *Article-47*
> *Le Parlement vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par une loi organique. Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. Il est ensuite procédé dans les conditions prévues à l'article 45.*
> (Note du rédacteur : la réforme de la Retraite est passée en PLFSS).
>
> *Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance.*
> (Note du rédacteur : c'est le **« Passage par les ordonnances ».** Le gouvernement met en œuvre le **projet de budget initial**, qu'il a présenté en début de processus).
>
> *Si la loi de finances fixant les ressources et les charges d'un exercice n'a pas été déposée en temps utile pour être promulguée avant le début de cet exercice, le Gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et ouvre par décret les crédits se rapportant aux services votés.*
> (Notes du rédacteur : C'est la **« Loi Spéciale »** qui permet au gouvernement de mettre en œuvre une sorte de reconduction du **budget de l'année précédente**,
> Autre hypothèse : Le gouvernement peut également activer **l'article 49.3, c'est-à-dire adoption sans vote,** sous réserve de non vote d'une **motion de censure** qui renverserait le gouvernement).



Paul Marconot

Du PRODUIT INTERIEUR BRUT(P.I.B.) ..... aux DEPENSES PUBLIQUES

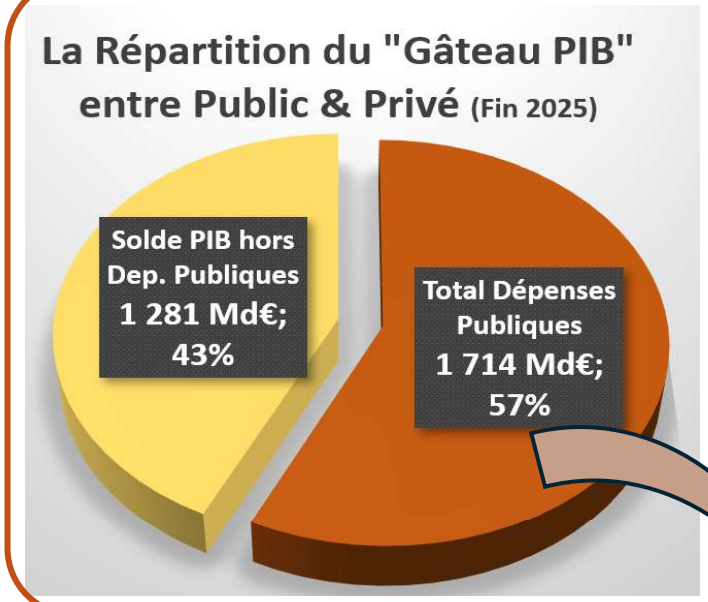

Le Produit Intérieur Brut (PIB) – (2.995 Md€ en 2025)

Définitions selon l'INSEE :

« **Le produit intérieur brut vise à mesurer la richesse créée** par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national, pendant une période donnée ».

La répartition Public/Privé :

La dépense à destination de l'intérêt général consomme 57% des ressources composant le PIB.

Il s'agit ici, du **POIDS** de la dépense publique (57%) **ET NON DU TAUX DE PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES**,(part retenue sur les rémunérations, la consommation, la production, ...) qui, lui, oscille depuis 2000, entre 40 et 45%. (42,7% en 2024).

Source : *INSEE Comptes des Administrations Publiques*

La répartition du « Gâteau » produit par la société, ce fameux « P.I.B. », relève de choix fondamentalement politiques.
Cette richesse, a-t-elle été produite par un seul pan de la société qui semble d'ailleurs le réclamer avec force ?

L'Etat n'a-t-il pas pour devoir, moral et citoyen, de garantir une « redistribution équitable », un accès aux droits légitimes, plutôt que vivre du faux espoir du »ruissellement libéral» ?

Avertissement : Le montant total des dépenses publiques (1.714 Md€) est inférieur à la somme des 3 montants portés en détail (750, 335 et 804) car il s'agit d'un chiffre « consolidé », c'est-à-dire qui tient compte des engagements d'un secteur vers un autre.

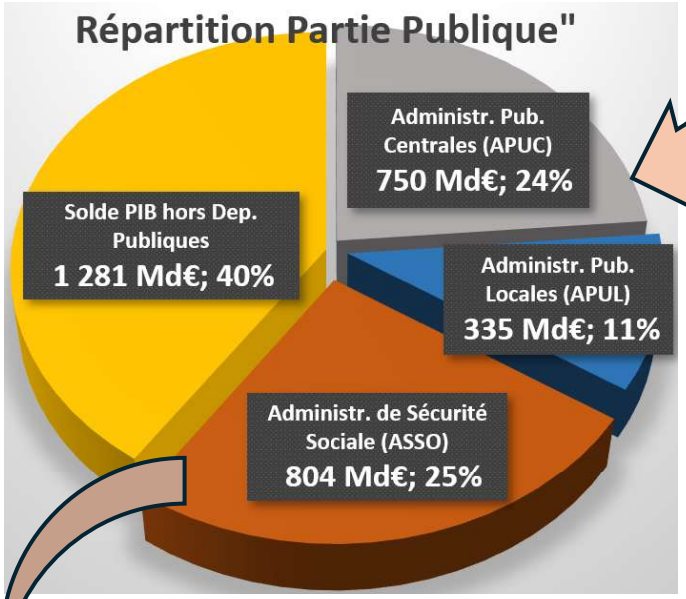

La répartition au sein des dépenses publiques

1. Administrations Publiques Centrales (les APUC)
Il s'agit de l'Etat et d'organismes divers d'administrations centrales, les ODAC). Parmi celles-ci, on compte par exemple : Météo France, le CNRS, l'INSERM, le CEA, ... (et les fameuses agences qui excitent tant de politiques).

2. **Les Administrations Publiques Locales** (les APUL) qui incluent l'ensemble des collectivités territoriales (Communes, Interco, Départements, Régions, ...) mais aussi des organismes divers d'administration locale.

3. **Les Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)** **qui ne regroupent pas que la Sécurité sociale**, mais les **Hôpitaux**, et l'ensemble des **régimes de Retraite** (régime de base et régimes spéciaux, ainsi que les **régimes complémentaires de retraite** (AGIRC-ARRCO, ...), et divers organismes sociaux tels que **l'Assurance Chômage.**

Source : *INSEE Comptes des Administrations Publiques*

Pour « maitriser les dépenses publiques » afin de laisser plus d'oxygène à l'autre partie, nos « Politiques », qui gèrent les APUC et les APUL et n'ont jamais montré une vraie appétence pour s'auto-réformer, se retrancheront naturellement vers la partie « Social ». !
Ils seront précédés, de nos nouveaux doctrinaires, issus des grandes écoles et de la finance, qui n'ont de cesse de tenter de réduire ou détruire le système social issu du CNR et de la lutte des travailleurs.

De « VIEILLESSE-SURVIE & SANTE », aux PENSIONS de DROIT DIRECT ….

Où ponctionner ?

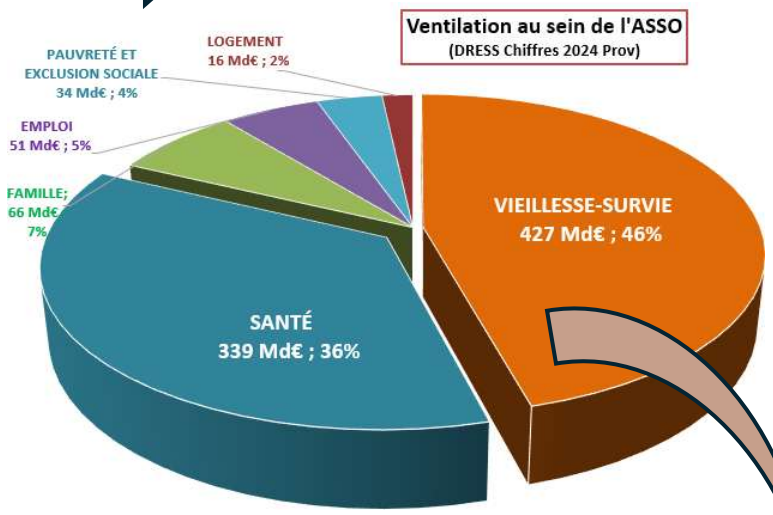

Ventilation au sein des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)
(pour les Dépenses Publiques & Privées).

Ce poste représente à lui seul 766 Milliards d'Euros d'engagements publics+privés (chiffres consolidés), soit 82% des dépenses publiques dites de Sécurité Sociale..
Deux postes émergent très nettement :

1. **VIEILLESSE et SURVIE :** 427Md€.(46% des dépenses ASSO, 25% des dépenses publiques)
   - Pensions (De base et complémentaires), Minimum vieillesse, Dépendance, ...)
   - Pensions de Droit Dérivé, capitaux décès, ...
2. **SANTE** : 339 Md€, 36% des dépenses ASSO. 20% des dépenses publiques
   - Maladie, Invalidité, Accidents du travail, ...

Source : *DREES – La protection sociale en France de 1959 à 2024*

Deux postes importants, Vieillesse-Survie et Santé « écrasent » les autres à hauteur de 82% du « Social » ! Mathématiquement, pour être efficace dans la réduction du budget global on visera les gros postes.
1% « psychologique » de réduction, appliqué sur la santé, c'est 3,4 Milliards d'économies, mais, seulement 160 Millions sur le logement !
C'est donc Vieillesse et Santé qui seront le terreau des économies imposées !

Avertissement : les chiffres donnés par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, services ministériels dans les domaines de la santé et du social) portent les dépenses « sociales » d'origine **Publiques et Privées**, contrairement à ceux de l'INSEE (page précédente) qui ne portent que les prestations d'origine publiques.

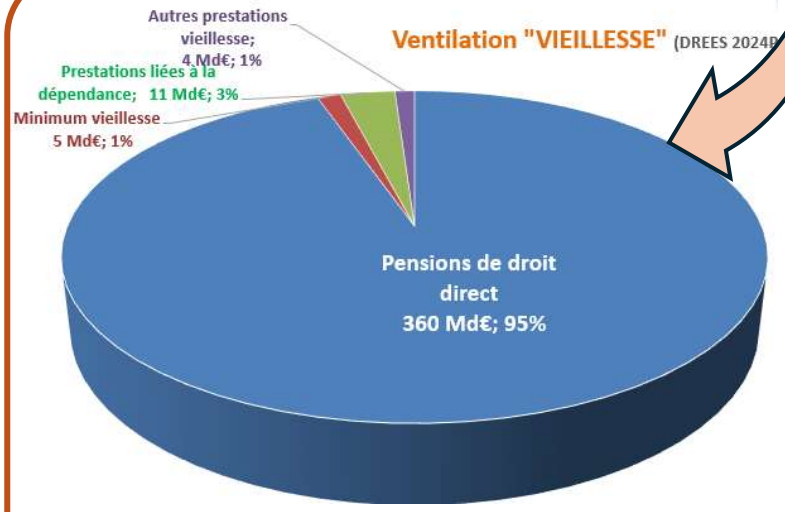

Ventilation au sein de la prestation « Vieillesse »

La rubrique « Vieillesse » qui représente 89% de la prestation « Vieillesse-Survie », est composée elle-même, à 95% par les « Pensions de droit direct », c'est-à-dire touchées par celui ou celle qui a cotisé .
Ces pensions sont :

- Générées par le travail et la cotisation dans le cadre du système par répartition
- Versées directement à la personne retraitée.

Cette rubrique est malheureusement mise en avant dans tous les discours budgétaires, comme cause de tous les maux et seule source d'économie, avec naturellement son flot de stigmatisation du retraité.

Source : *DREES – La protection sociale en France de 1959 à 2024*

Toute velléité de réduire ou contenir le budget vieillesse passera par une recherche d'action-réduction sur les droits directs avec deux axes :
- ***Réduire à l'accès (cf. les restrictions de la loi de 2023)***
- ***Freiner la progression (non-revalorisation, ...)***

Le plus insupportable, c'est que non contents de faire de l'arithmétique simpliste, nos « dirigeants » font glisser le discours vers « Le retraité qui ne produit plus rien » ... !

Le problème crucial de « LA DETTE » : *« La faute à la dette sociale qui exploserait ? aux taux d'intérêts qui s'envolent ? le danger de la dépendance aux créanciers étrangers ? … »* qu'ils disent comme ça !

1. ORIGINES et EVOLUTION

Evolution de la Dette Publique de 2010 à 2025

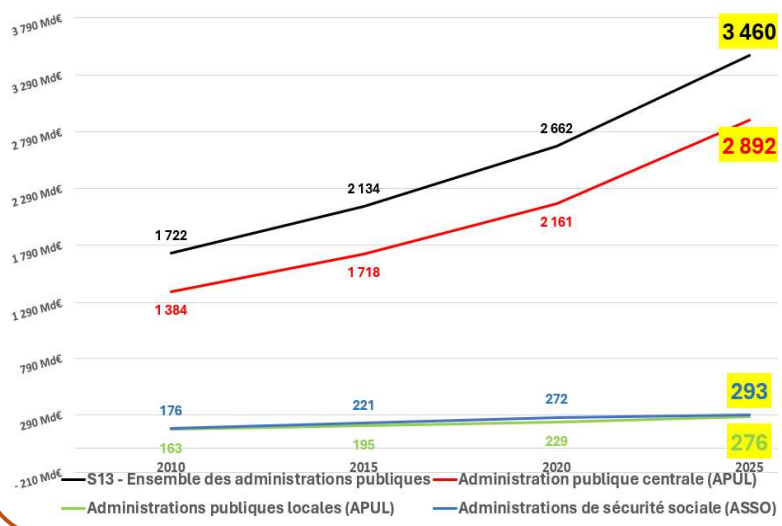

Etat de la dette au 31/12/2025

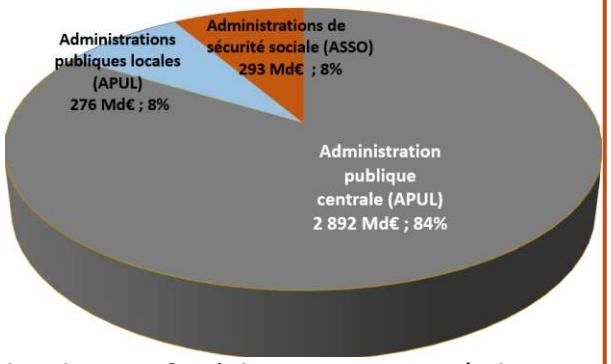

La dette « Sociale » a augmenté de 117 Md€ (176 à 293Md€) de 2010 à 2025, mais la dette de l'Etat central, a augmenté de 1.508 Md€ (1.384 à 2.892) dans le même temps ! *Source : INSEE Comptes des Administrations Publiques*

1. La dette est-elle due à notre système social ? (293Md€ sur 3.460 Md€)
La dette est-elle due à la progression de la ligne « Social » ? Ce n'est pas ce que nous disent les courbes rouges et bleues !
2. Un niveau jamais atteint de propriété étrangère de notre dette ? La période 2004 à 2017 était plus dégradée !
MAIS : Oui ! Des taux qui s'envolent gravement !
3. Un volume qui monte avec des taux qui s'envolent induisent une charge de la dette de + en + lourde chaque année, qui va bientôt dépasser certains budgets régaliens !
Le vrai problème, c'est que notre dette explose, qu'il faudra la rembourser un jour et qu'il faut la rémunérer maintenant !

2. DETENTION par l'Etranger ?
EVOLUTION et REMUNERATION

Répartition, au 1er trimestre 2026, des titres de la dette négociable de l'Etat par groupe de porteurs

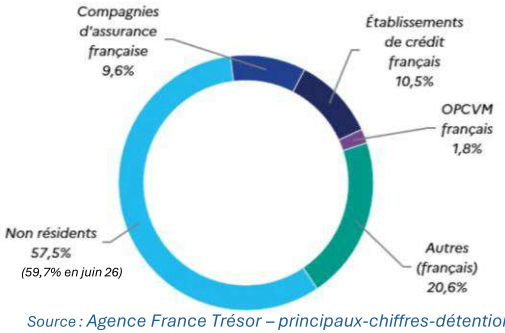

Source : Agence France Trésor – principaux-chiffres-détention

Part des Investisseurs non-résidents dans la dette négociable de l'Etat (en %).

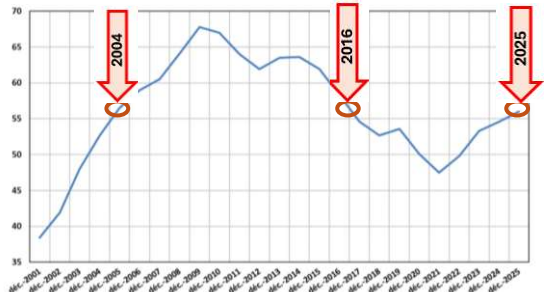

Source : Rapport sur la dette des administrations publiques (Budget 2027)

Evolution des Taux d'intérêts pratiqués

	30/07/24	30/07/25	30/07/26	30/09/26
10 ans	3,022 %	3,511 %	4,176 %	4,856 %
15 ans	3,249 %	3,961 %	4,558 %	5,212 %

Source : Agence France Trésor

3. CONSEQUENCES

Montant des intérêts annuels en Milliards d'Euros

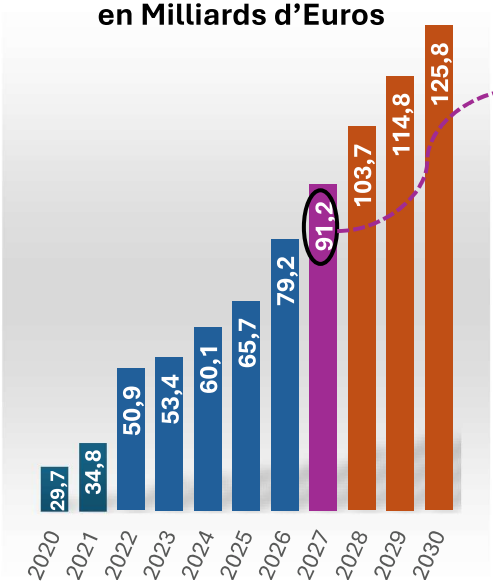

Source : Rapport sur la dette des administrations publiques

Projet de budget 2027

Action et comptes publics	381,16 Md€	43.7 %
Économie, finances et souveraineté industrielle,	106,79 Md€	12.2 %
Armées et anciens combattants	89,95 Md€	10.3 %
Éducation nationale	88,98 Md€	10.2 %
Intérieur	36,89 Md€	4.2 %
Travail et solidarités	33,87 Md€	3.9 %
Enseignement supérieur, recherche et espace	29,52 Md€	3.4 %
Ville et logement	26,23 Md€	3.0 %
Santé, familles, autonomie et personnes handicapées	19,06 Md€	2.2 %
Justice	12,71 Md€	1.5 %
Culture	8,21 Md€	0.9 %
Transition écologique,	7,92 Md€	0.9 %
Transports	7,2 Md€	0.8 %
Aménagement du territoire et de la décentralisation	6,29 Md€	0.7 %
Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire	5,89 Md€	0.7 %
Europe et affaires étrangères	5,13 Md€	0.6 %
Outre-Mer	3,62 Md€	0.4 %
Services du Premier ministre	2,15 Md€	0.2 %
Sports, jeunesse et vie assoc.	1,18 Md€	0.1 %

L'augmentation du poste « Retraites » : *« La faute à des retraités de plus en plus nombreux , au pouvoir d'achat protégé, privilégiés par rapport à ceux qui travaillent, … »* qu'ils disent comme ça !

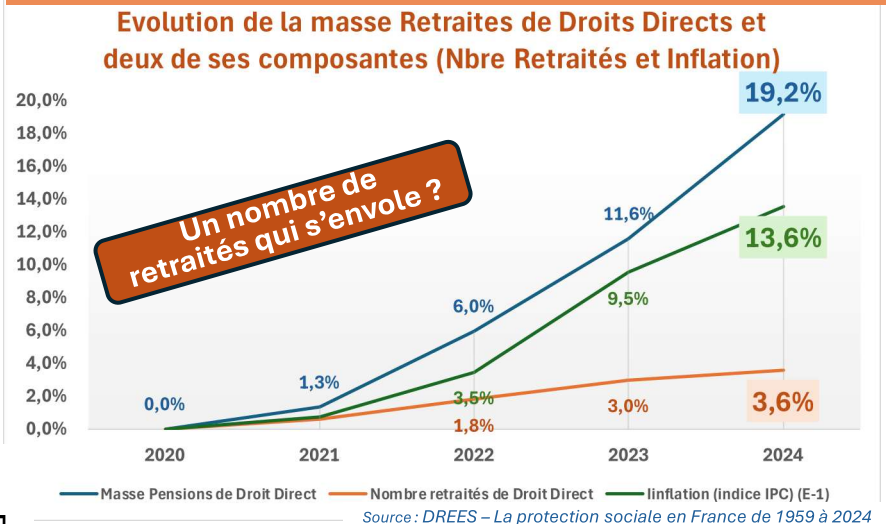

Source : DREES – La protection sociale en France de 1959 à 2024

Des pensions qui progressent trop ?	2020	2021	2022	2023	2024
Pension Moyenne de Droit Direct (€)	1.532	1.543	1.626	1.666	1.705
Evolution (en cumulé)		0,7%	6,1%	8,7%	11,3%

Source : DREES – La protection sociale en France de 1959 à 2024

La masse des pensions versées est le résultat de l'évolution de plusieurs composantes, dont principalement

- Le nombre de retraités
- L'inflation

D'autres éléments peuvent intervenir, tels que le mix pensions.

Lecture : de 2021 à 2024, la masse des pensions de droits directs a progressé de 19,2%, le nombre de retraités de 3,6% et l'inflation (exercices 2020 à 2023) de 13,6%

Il s'agit de l'évolution de la pension moyenne **brute** de Droit Direct.

En parallèle, le ratio ***« Pension de Droit Direct nette moyenne»*** sur ***« Revenu d'Activité Net moyen »*** reste stable : 59,5% en 2015
59,6% en 2022

Une augmentation de la masse des retraites de droit direct de 19,2% sur 4 ans, « C'est insupportable et dû à l'explosion du nombre des retraités , du fait du papy boom et de l'augmentation de l'espérance de vie ! » nous dit-on.

- ***Comparons les progressions :***
  - ***Du nombre de retraités : 3,60% soit 0,90% par an***
  - ***De l'inflation : 13,6%, soit 3,4% par an***

C'est l'inflation qui en est la cause !

Une augmentation de la masse des retraites de droit direct de 19,2% sur 4 ans, « C'est insupportable et dû à l'augmentation systématique du montant des pensions pour maintenir le pouvoir d'achat des retraites, contrairement aux salariés ! » nous dit-on.

**** La pension moyenne augmente de : 11,3% soit 2,8% par an (avec quelle inflation ?)***

**** En 10 ans, dégringolade du pouvoir d'achat des retraités qui passe d'un indice 100 en 2013 à 91,88 en 2023, soit une perte de 8,12 points (contre un gain de 1,4 points pour les salariés).***

Alors, retraités coupables ?

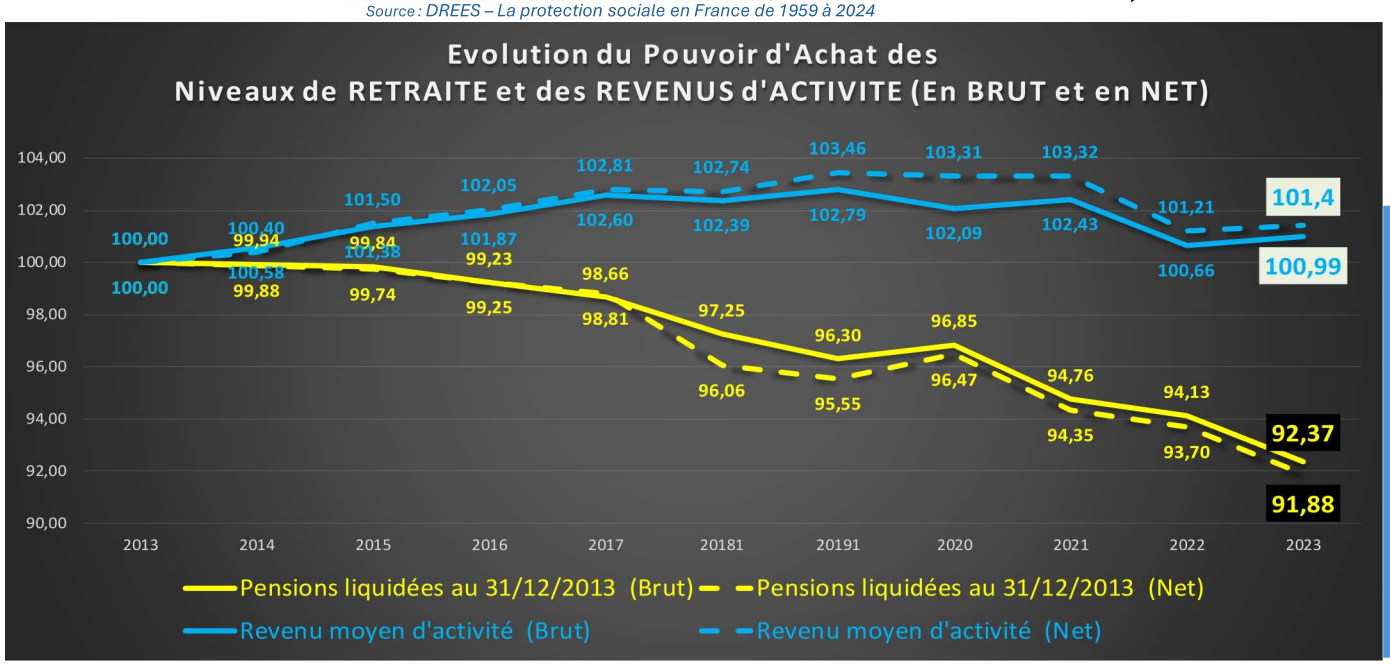

Source : DREES – La protection sociale en France de 1959 à 2024

Les retraités CFDT sont des citoyens solidaires et responsables, qui ont toute leur vie, pris leur part à l'effort collectif et sont prêts à y contribuer encore.
Ils n'acceptent pas cette malhonnêteté intellectuelle qui cherche à les classer en privilégiés, à la limite « illégitimes », et surtout à les opposer à leurs camarades en activité, et à créer une rupture fatale et indigne vis-à-vis de la jeunesse, leurs petits-enfants !

Dossier réalisé par Paul Marconot

Les retraités CFDT de Saône et Loire en visite à l'Assemblée nationale

17 septembre 2026 : visite de l'Assemblée nationale sur l'invitation de Lionel Duparay, député de la cinquième circonscription.

Malgré un départ bien à l'heure, nous avons 2h de retard à l'arrivée, embouteillages parisiens obligent ! Nous avons eu le temps de nous imprégner des documents préparés par Paul, notre secrétaire général : Comparaison du fonctionnement Assemblée nationale/Sénat ; Des extraits du texte originel de la constitution de la 5ème République du 04/10/1958 qui régissent le parlement et les relations parlement/gouvernement (voir après le présent article). En effet, la cinquantaine de retraité-e-s proches et/ou affilié-e-s au syndicat CFDT sont des citoyen-ne-s curieux-ses de connaître les lieux où s'élaborent les lois qui régissent notre vie.



A notre arrivée, c'est avec le sourire que l'attachée parlementaire de Lionel Duparay, l'un des cinq députés de Saône et Loire, nous accueille d'abord pour la photo traditionnelle, devant les marches de l'Assemblée nationale, avant de nous laisser en compagnie de notre guide.

Celle-ci, avec enthousiasme, nous conduit de salle en salle. Elle nous rappelle que ce haut lieu de la démocratie se tient dans le Palais-Bourbon depuis 1879 (demeure princière d'une des filles de Louis XIV, épouse du prince de Condé, qui restera propriété de cette famille jusqu'à la Révolution).



Comme ce n'est pas une période de session parlementaire, nous parcourons toutes les salles, dont l'hémicycle, dans lesquelles les députés circulent, rencontrent leurs confrères, débattent, répondent aux les journalistes, travaillent, se reposent.
Tous les ornements sont des symboles qui rappellent les rôles de cette assemblée : représenter l'ensemble des français, débattre et voter les lois, contrôler l'action du gouvernement.



Cette visite est grandiose tant par les explications de notre guide, les anecdotes racontées que par la magnificence des lieux : de grands espaces riches en peintures, sculptures, mobilier ainsi qu'un splendide jardin à la française.

La bibliothèque de l'assemblée (la 3ème de France), fraîchement restaurée, est une salle d'exception par son volume et surtout, par les peintures d'E. Delacroix qui en ornent les plafonds. Nos yeux ne sont pas assez grands pour tout voir !

Remarque : Depuis la présidence par Mme Yaël Braun-Pivet, la possibilité de visite de ce lieu a été rendue plus facile pour tout citoyen.
Par ailleurs, La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale est gratuite et accessible à tous.





Chantal Desserprit



Sylvie Sicard

Sortie Ecurie de Chaumont / Mont Saint Vincent

Samedi 20 Juin 2026 : des Ecuries de Chaumont (spectacle "Jules Verne, l'expédition") au village de Mont Saint Vincent, une Journée placée sous le signe de la chaleur ... caniculaire, certes, mais surtout humaine avec :



- L'enthousiasme des acteurs bénévoles, le plaisir évident qu'ils ont à partager, à inclure le public dans chaque scène. Ce spectacle, montrant comment Jules Verne a été inspiré par les personnalités scientifiques de son temps, le tout dans des décors à la fois simples et riches de significations est autant un conte philosophique qu'une fenêtre ouverte sur un passé pas si lointain. C'est un enchantement.



- Avec l'artisan nacrier, unique en France, passionné par son activité, qui explique, qui montre sur des valves d'huîtres perlières comment le travail de décapage permet la mise à nu de la nacre, qui n'hésite pas à réaliser en quelques minutes une bien jolie gravure sur une coquille. Son art de créer à partir de coquilles est aussi un enchantement.

Par ailleurs, l'église priorale avec son histoire, son tympan parmi les plus anciens de la Bourgogne romane et ses chapiteaux remarquables a été un havre de fraîcheur bien apprécié.

Sylvie Sicard

Louhans – Rencontre UTR CFDT Jura et Saône et Loire

Lundi 5 octobre, dans le cadre des échanges des retraités des départements de notre grande région, c'est au tour des jurassiens de partager une journée avec nous à Louhans. 13 membres de leur Conseil ont rejoint les 20 participants de Saône et Loire.

Après un accueil fort sympathique autour d'un café et de corniottes (spécialité culinaire louhannaise inventée par une des cuisinières de l'Hôtel-Dieu local), c'est le départ pour les visites.

Musée de l'ours



Une collectionneuse d'ours nous conte, avec enthousiasme, l'histoire et la symbolique de ce jouet d'enfants de sa création jusqu'à maintenant à travers près de 900 peluches de toutes tailles et couleurs ainsi que d'une multitude d'objets relatifs à cet animal. C'est surprenant !



Le marché

Juste inimaginable par sa taille, la qualité, la diversité des marchandises et sa foire aux volailles ! Sa réputation de marché exceptionnel n'est pas usurpée.

Restaurant

Après une mise en appétit par le marché, dégustation de l'incontournable tête de veau.





L'hôtel-Dieu

Magnifique bâtiment du XVII è siècle destiné à l'accueil des malades pauvres, il est tenu par les sœurs hospitalières de Sainte Marthe jusqu'en 1977 !



La journée se termine avec la promesse d'une future rencontre dans le Jura.

Chantal Desserprit, Sylvie Sicard

Hommages à nos amis de l'ULR Le Creusot/Montchanin/Autun, qui nous ont quittés ces derniers mois

François MORIN (1927-2026)

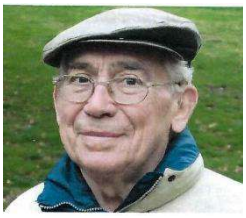

François, notre ancien, s'en est allé, le 18 mai 2026, à l'âge de 99 ans (qu'il aurait eu le 11 juin).

Il travailla à la fonderie Henri-Paul Schneider comme modeleur, puis au Creusot, au bureau d'études, comme dessinateur, et enfin au service qualité jusqu'à sa retraite.

François s'était marié avec Geneviève en 1959 Ils avaient alors déménagé de Montchanin au Creusot. Ils eurent quatre enfants.

Influencé par son père, François adhéra à la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) de 1943 à 1953, puis à la CFCT en 1947. François a marqué la vie de notre syndicat : il fut élu délégué du personnel CFTC puis CFDT de 1952 à 1984.

Il aura vécu une vie riche de militant au sein de « l'usine » et comme administrateur de la CAF et de la CPAM (caisse d'allocations familiales et caisse primaire d'assurance maladie) et de deux caisses de retraites complémentaires IRCACIM (devenue AGIRC en 1983), de 1968 à 1981 et RESURCA 'ARCCO) de 1984 à 2003.

Puis, à la retraite, François est devenu membre de l'Union Locale des Retraité CFDT du Creusot dont il fut secrétaire de 2000 à 2011. Tant que ses forces lui ont permis, il est venu enrichir de son expérience les réunions mensuelles au cours desquelles il débattait, toujours avec conviction, des évènements et positions de la Confédération CFDT.

Gilles GROS (1955-2026)



Gilles est décédé alors qu'il profitait du pont de l'Ascension pour une sortie plongée avec le club de l'AS Prenaut du Creusot. Il avait 70 ans.

Issu d'une famille populaire et nombreuse, il s'est engagé très jeune dans les luttes syndicales et politiques.

Gilles aura consacré sa vie à la défense des salariés, avec une exigence constante : comprendre pour mieux agir et agir pour mieux défendre.

Lors du conflit lié à la fermeture d'Howmet au Creusot, il s'est battu aux côtés des salariés, portant leurs voix avec force, lucidité et courage. Licencié d'Howmet en 2002, il fonde l'Institut de Conseil et de Formation en Bourgogne (ICEFB)une structure indépendante au service des représentants du personnel et des salariés.

Homme de caractère, parfois rugueux dans l'expression, mais profondément sincère dans ses engagements, Gilles n'a jamais transigé sur ses convictions.

La CFDT Métallurgie reconnaissait en Gilles un adhérent précieux, discret, mais constant, toujours disponible. Il incarnait cette fraternité simple et sincère qui fait la force de notre organisation et rappelait souvent que le syndicat n'est pas seulement une structure mais une communauté humaine.

Serge CHEVALIER (1952-2026)

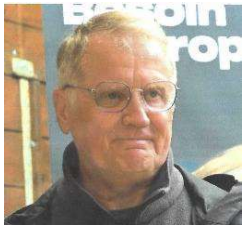

Serge a été terrassé, le 15 août, par une crise cardiaque alors qu'il quittait la guinguette organisée au Parc des Combes qu'il a créé, qui lui tenait tant à cœur et auquel il a consacré 30 ans de sa vie. Il aurait eu 74 ans en décembre !

Creusotin pure souche, Serge avait commencé sa carrière comme thermicien à Creusot-Loire.

Il fut, très jeune, un militant syndical engagé à la CFDT aux côtés de Camille Dufour et Bernard Loiseau. Le sens du collectif, le souci concret des salariés et de leurs conditions de travail, ne l'ont jamais quitté tout le temps de son engagement.

Repéré par Camille Dufour, il est entré en politique à ses côtés pour les élections municipales de 1977, a participé à la victoire du PS et de la gauche et est devenu adjoint aux travaux et vice-président de la Communauté urbaine. Ayant été élu pendant 43 ans, il aura travaillé avec les trois maires socialistes du Creusot.

Après l'affaire Creusot-Loire, il a œuvré pour la conversion économique des bassins industriels du Creusot en participant au développement du tourisme.

Serge est à l'origine de la réhabilitation de locomotive à vapeur, « la 241P17 » et de la renaissance du « train des Crouillotes » qui montait les déchets industriels sur le crassier et qui allait devenir le train touristique du Parc des Combes.

Le Parc des Combes, qu'il a lancé en installant la première luge d'été en Bourgogne et entre Paris et les Alpes, est désormais, avec 21 attractions, connu bien au-delà du département. Son œuvre est maintenant dans les mains de son fils Mathieu qu'il a eu avec Monique son épouse.

Page préparée par René-Noël Bretin – Sources : « le Maitron » et témoignages parus dans la presse.

Être AIDANTS aujourd'hui : rôle et accompagnement

Le 6 octobre était « La journée des AIDANTS ». Voilà bien un terme employé de plus en plus dans les discussions traitant de l'accompagnement des personnes en difficulté, et des personnes âgées en particulier.

Persuadé que cette mission d'aidants s'avère de plus en plus indispensable, le syndicat CFDT des retraités de Saône et Loire a décidé de faire de ce thème un axe fort de réflexion pour le mandat 2026-2027. Et avant de tracer des axes de travail, nous vous proposons aujourd'hui, dans ce premier article, une première approche « définition » de ce qu'est l'aidant.

Mais surtout depuis 2010, le 6 octobre est la mise en lumière de la journée nationale de ceux et celles dont la présence est indispensable aux côtés des « ainés », « les aidants ». Il s'agit de valoriser les initiatives visant à faire reconnaître le statut d'aidant, de renforcer leur visibilité, leurs droits, leurs accès aux dispositifs existants de soutien. Le syndicat CFDT des retraités de Saône et Loire a décidé de poursuivre ses actions d'information déjà entreprises : article dans le bulletin sur l'APA, intervention lors de l'assemblée générale en avril du réseau des aidants (voir article page...).

« Tous aidants, tous concernés » manifeste de l'année 2026. Ce slogan illustre la complexité du sujet. Il concerne aussi bien l'individu au singulier, que la société dans son ensemble ; la prise de décisions personnelles, que les obligations légales. Et le champ lexical, lui-même complète le tableau, passant du général au professionnel, du positif au péjoratif.

Par exemple : « Aide » désigne aussi bien l'action, le soutien à une personne (aide humaine) que le support par un objet (aide technique : les aides auditives). Mais « Aide » désigne aussi la personne qui en aide une autre et travaille sous ses ordres : l'aide - soignante, l'aide à domicile, l'auxiliaire de vie ; l'assistante maternelle. Et alors on pense Code du Travail : lien de subordination, et salaire. Sans oublier l'aide financière : pension, allocation, prime, indemnité...

L'actualité nous rappelle sans cesse le mépris pour les assistés, de certains (disposant pourtant eux-mêmes, de nombreux assistants). Et leur insistance pour rappeler à tous et chacun le bon vieux temps où les personnes âgées étaient uniquement à la charge de leur famille.

Autre exemple aider et ses deux synonymes du monde professionnel : assister, accompagner : l'Assistant : qui prépare le travail ; tandis que l'accompagnant : est aux côtés, et prend l'autre en considération : comme le pianiste accompagne le chanteur. L'accompagnement fait partie de la formation des soignants.

Mais alors l'aidant ?

On peut commencer par la définition légale du Code de l'action sociale et des familles LOI n°2015-1776 du 28 décembre 2015 - art. 51. Est considéré comme **proche aidant** d'une personne âgée (malade ou handicapée) son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Comme pour tout article législatif, tous les termes sont importants : les liens étroits et fréquents, familiaux, ou alliés (beaux-parents) ou non ; le lieu de résidence, le titre non professionnel des échanges (bénévole en principe).

Pour rappel : l'article 212 du Code Civil : Les époux se doivent mutuellement... secours, assistance. Et les articles 205 à 211 du Code civil sur les obligations alimentaires réciproques entre parents et enfants.

Pour compliquer un peu : il est possible de salarier un proche aidant en emploi direct ; mais pas son conjoint. Aide familial est aussi employé en agriculture pour les enfants de plus de 16 ans qui aident (pour une durée de 5 ans) sans être salariés, leurs parents dans l'activité professionnelle. Ce statut doit être déclaré et ouvre des droits à la retraite.

Sans oublier l'**Aidé** ! C'est celui qui ne peut plus faire seul, partiellement ou totalement, un ensemble d'activités de la vie quotidienne. Ces questions sont posées pour évaluer la perte d'autonomie, le niveau de dépendance dans le formulaire de demande de l'APA. Moments difficiles à vivre, à tout point de vue, par ceux qui sont concernés : la personne et son entourage. Si difficile, que souvent on préfère ne pas le dire, ne pas y penser. Est-ce pour cette raison que tout ce qui se rapporte à l'aide à la personne, aux soins, à l'accompagnement est si peu considéré par nos (hommes) politiques, mais doit absolument faire partie de nos revendications syndicales !

Notre assemblée générale ayant lieu au Creusot, c'était l'opportunité de faire connaître aux participants un dispositif public basé au Creusot, à l'EHPAD départemental « Le Canada » : le Réseau des aidants Nord 71.



M. Samuel Do Paço, membre accueillant de l'équipe pluridisciplinaire (psychologues, animateurs, infirmières, aide -soignantes, secrétaires) de cette Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFR) des Aidants, nous a présenté les missions et les différentes activités proposées par le Réseau des Aidants Nord 71.

Les PFR sont des dispositifs mis en place en 2018, de façon expérimentale (dont 1 à Mâcon) pour le soutien des aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Ils ont été ensuite étendus en 2020 pour l'accompagnement des aidants de personnes en situation de handicap et généralisés à toute la France, il doit y avoir 2 PFR par département un pour les aidants de personnes en situation de handicap, et un pour les personnes âgées.

En Saône et Loire, les 2 réseaux Nord et Sud accompagnent les aidants **sans limite d'âge** : du jeune aidant encore scolarisé au conjoint octogénaire. Chaque plateforme a un fonctionnement spécifique.



M. DO PAÇO a rappelé les caractères spécifiques de l'aidance : la fréquence de la présence, et l'intervention non professionnelle de l'aidant pour l'aide aux activités de l'aidé.

Il a insisté sur ses conséquences : épuisement physique et psychologique pouvant aboutir à un décès prématuré.

Les Réseaux des Aidants offrent un accompagnement personnalisé pour permettre le maintien au domicile de l'aidé, tout en apportant soutien et répit à l'aidant pour améliorer la qualité de sa vie quotidienne. Mais aussi ils permettent au binôme aidant-aidé de réinvestir une vie relationnelle et sociale.

Les réseaux sont des plateformes « ressource », qui accueillent et informent sur les possibilités locales d'accompagnement : service d'aide à la personne spécialisé, associations de malades…

Les solutions de répit consistent à remplacer l'aidant par un professionnel qualifié

→ Soit au domicile : la suppléance pendant une durée de 4 h00 ou le relayage pendant une journée voire plus …

→ Soit en dehors du domicile :

- pour l'aidé : activité de groupe dans un espace dédié à proximité du domicile,
- pour l'aidant, et/ou le binôme : activité de détente ou de bien-être,
- et aussi temps de rencontre « entr'aidants » ,
- et de la médiation à visée thérapeutique assurée par un psychologue, en individuel ou en groupe pour des échanges sur la maladie.

Et très important, du fait du financement du dispositif par l'ARS et le conseil départemental, les activités proposées par les réseaux d'aidants sont gratuites ou quasi-gratuites, et il y a aussi possibilité de prise en charge par les mutuelles.

Site à consulter :

https://reseau-aidants71.fr



Catherine Berthier

INFOS

Contacts

Chalon : *Serge Grapperon*
06 75 81 11 84

Le Creusot : *René-Noël Bretin*
07 77 07 87 23

Gueugnon : *Josseline Pasquier*
06 78 14 21 34

Mâcon : *Marie-Françoise Henssien*
06 80 30 25 69

Montceau les Mines :
Pascal Bridet
06 26 07 78 02

Tournus : *Georges Tillet*
06 30 17 53 10

Toutes les Unions Locales de Retraités (ULR) sont domiciliées dans les Antennes Locales CFDT.

VOUS AVEZ LA PAROLE :

COMMUNIQUEZ VOS QUESTIONS, VOS SUGGESTIONS :

- **par courrier : adresse indiquée page 1**
- **Par internet : utr.cfdt.71@orange.fr**

Trésorerie

Pour tout renseignement,
Contacter : Josseline Pasquier :
Bat C Résidence du lycée 71160 DIGOIN
Tél. : 06 78 14 21 34 Courriel : jpasquier49@gmail.com

MGEN Solutions

Une mutuelle à tarif préférentiel pour les retraités CFDT
Pour tout renseignement, contacter :
Guy Sangiorgio, 4 rue Guillaume Apollinaire – 71450 BLANZY
tél : 06 13 16 11 07, courriel : guy.sangiorgio@sfr.fr
Les dossiers sont disponibles à l'UTR.